

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville de SAINT-BENOIT a transmis une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à l'État pour les inondations par ruissellements et coulées de boue associées, de la nuit du lundi 31 août 2015.

Si votre habitation a subi des dégâts à cause des eaux de ruissellement, il vous est recommandé de vous faire connaître auprès des services de la ville par mail à [contact@ville-saint-benoit.fr](mailto:contact@ville-saint-benoit.fr) ou par courrier adressé à la Mairie de Saint-Benoît, 11 rue Paul Gauvin 86280 SAINT-BENOIT.